Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BUT Carrières Sociales : C1 Concevoir des interventions

Session 2026 • Code sujet : **26-BUT-CS-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **Aucun coefficient national propre à une épreuve écrite C1 ; le coefficient relève des modalités de contrôle de l'établissement.**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyser le contexte et cadrer la demande** (3 questions) — **Page 3**
2. **Construire un diagnostic à partir des données** (3 questions) — **Page 5**
3. **Concevoir une intervention cohérente et réalisable** (3 questions) — **Page 7**
4. **Préparer la mise en œuvre, l'évaluation et les points de vigilance** (3 questions) — **Page 10**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 13**

Sujet officiel (PDF) : https://butcs.fr/assets/annales/but-cs/C1 - Concevoir des interventions/2026/BUT Carrières Sociales - C1 - Concevoir des interventions - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyser le contexte et cadrer la demande

À la Maison des habitants des Tilleuls, l'équipe souhaite favoriser l'accès aux droits et le lien social des habitants rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives numériques. Le candidat analyse les besoins, les acteurs, les espaces et les contraintes du site pour cadrer une intervention.

Problématique d'intervention

Question 1.1. Formulez la problématique d'intervention en distinguant la demande initiale de l'équipe, le problème social auquel elle répond et les besoins que les données disponibles permettent de repérer. Appuyez votre réponse sur au moins deux éléments précis du dossier.

Demande initiale : l'équipe veut favoriser l'accès aux droits et le lien social en accompagnant les démarches administratives numériques. **Problème social :** les difficultés numériques ou de compréhension peuvent freiner l'accès aux droits, et la crainte du jugement peut empêcher de demander de l'aide. **Besoins repérés :** sur 80 répondants, 52 signalent des difficultés à effectuer une démarche en ligne et 46 souhaitent un accompagnement individuel. Les échanges informels font aussi ressortir le besoin de comprendre les documents et de poser ses questions sans pression. La problématique est de proposer un appui rassurant qui renforce l'autonomie sans faire les démarches à la place des habitants.

Diagnostic complété dans le DR 1

Synthèse du diagnostic

Élément	Constat appuyé sur le dossier	Conséquence pour la conception
Demande initiale	Accès aux droits et lien social	Appui numérique non substitutif
Besoin repéré 1	52/80 : difficulté en ligne	Apprentissage pas à pas
Besoin repéré 2	46/80 : souhait individuel	Choix individuel ou collectif
Limite des données disponibles	Questionnaire volontaire, local	Ne pas généraliser

À compléter par le candidat pour les questions 1.1 et 2.2.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Proposer un accompagnement numérique rassurant et accessible, qui facilite l'accès aux droits tout en respectant le choix et l'autonomie des habitants.

Acteurs concernés

Question 1.2. Identifiez trois acteurs ou catégories d'acteurs concernés par l'intervention. Pour chacun, précisez un rôle possible et un point de vigilance relatif à sa participation.

- **Habitants concernés :** ils choisissent leurs objectifs et le type d'aide souhaité. Veiller à ce que la participation et le partage d'informations personnelles restent libres.
- **Médiateur numérique :** il accompagne les démarches et explique les étapes. Il ne se substitue pas à la personne sans son accord éclairé et ne conserve aucun mot de passe.

- **Professionnel référent :** il coordonne l'accueil et réserve les espaces. Il limite la collecte aux informations nécessaires et préserve la confidentialité, notamment pendant les temps collectifs.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Habitants, médiateur numérique et professionnel référent : des rôles complémentaires, dans le respect du libre choix, de l'autonomie et de la confidentialité.

Contraintes de conception

Question 1.3. Présentez deux contraintes concrètes de conception relevées dans les documents et expliquez leur incidence sur le format ou l'organisation de l'intervention.

La salle polyvalente accueille au maximum 12 personnes assises et le site dispose de six ordinateurs, à réserver. Il faut donc plafonner les groupes, organiser l'accès aux postes et éviter les activités nécessitant un ordinateur par personne.

Les habitants ont des niveaux d'autonomie variés et certains souhaitent un accompagnement individuel. Il est pertinent de combiner des temps collectifs et des rendez-vous individuels. Comme l'espace d'entretien confidentiel est unique et disponible sur réservation, ces rendez-vous doivent être planifiés à l'avance.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Respecter la capacité de 12 places, réserver et partager les six ordinateurs, puis planifier les entretiens individuels dans l'espace confidentiel.

2. Construire un diagnostic à partir des données

Le diagnostic s'appuie sur un questionnaire exploratoire rempli par 80 personnes fréquentant l'équipement et sur trois échanges informels avec des habitants. La participation était volontaire, les réponses pouvaient se recouper et les données ne sont pas représentatives de l'ensemble du quartier.

Calcul et interprétation

Question 2.1. Calculez le pourcentage de répondants déclarant des difficultés à effectuer une démarche administrative en ligne, en indiquant votre calcul. Comparez ce résultat à celui des répondants souhaitant un accompagnement individuel. Interprétez cette comparaison sans généraliser les résultats à toute la population du quartier.

Sur les 80 répondants, 52 déclarent des difficultés à effectuer une démarche en ligne : $52/80 \times 100 = 65\,\%$. Le souhait d'un accompagnement individuel concerne $46/80 \times 100 = 57{,}5\,\%$. L'écart est de 7,5 points : dans ce questionnaire, les difficultés en ligne sont plus souvent déclarées que le souhait d'un accompagnement individuel. Ces résultats décrivent les répondants volontaires fréquentant l'équipement et ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble du quartier.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Démarches en ligne : 65 % ; accompagnement individuel : 57,5 %, soit un écart de 7,5 points.

Diagnostic synthétique

Question 2.2. Rédigez un diagnostic synthétique en distinguant au moins deux besoins exprimés ou repérés et une limite méthodologique des données. Mobilisez une donnée chiffrée et une information qualitative de DT 2.

Un premier besoin est l'appui pour effectuer les démarches numériques et comprendre les pièces demandées : 52 répondants sur 80 signalent des difficultés en ligne. Un second besoin est un accompagnement rassurant et adapté au rythme de chacun : les habitants évoquent la peur de « faire une erreur » et le souhait de poser leurs questions sans être pressés. Le diagnostic reste exploratoire : les répondants fréquentaient l'équipement et ont participé volontairement. Ils ne représentent pas tout le quartier, et les réponses multiples peuvent se recouper.

Synthèse du diagnostic complétée

Médiateur numérique			
Interprétariat			
Accès aux droits, lien social	Ateliers d'appui numérique		
Impressions			
52/80 : difficultés en ligne	Appui pas à pas		
Collations			
Peur de l'erreur, besoin de temps	Cadre rassurant, rythme choisi		
Total			
Volontaires fréquentant le site	Pas de généralisation au quartier		

Budget maximal : 600 euros. Indiquer les calculs et les montants.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Besoins repérés : appui aux démarches et aux documents, dans un cadre rassurant et à rythme adapté. Résultats exploratoires, non généralisables au quartier.

Investigation complémentaire

Question 2.3. Proposez une question d'investigation complémentaire permettant de mieux comprendre les situations des habitants. Précisez une méthode de recueil adaptée, le public à solliciter et une précaution pour limiter les biais ou préserver la participation libre.

Question : « À quelles étapes d'une démarche administrative en ligne rencontrez-vous des difficultés, et quelle aide vous serait utile ? » Mener de courts entretiens semi-directifs auprès d'habitants aux niveaux d'autonomie numérique variés, y compris des personnes fréquentant peu l'équipement. Proposer plusieurs créneaux et un échange individuel ou anonyme. Préciser que la participation est libre et sans conséquence sur l'accès aux services, et ne recueillir aucune donnée nominative inutile.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Entretiens semi-directifs volontaires auprès d'habitants aux profils variés, avec recueil anonyme des difficultés et besoins d'aide.

3. Concevoir une intervention cohérente et réalisable

La Maison des habitants envisage un cycle pilote de quatre semaines, avec un budget maximal de 600 euros et des ressources humaines et matérielles limitées. La proposition doit répondre au diagnostic, respecter la capacité d'accueil et soutenir l'autonomie des personnes sans réaliser les démarches à leur place.

Objectifs et évaluation

Question 3.1. Formulez un objectif général et deux objectifs opérationnels évaluables pour le cycle pilote. Pour chaque objectif opérationnel, indiquez un indicateur observable et une modalité de recueil des résultats.

Objectif général : renforcer l'autonomie numérique des habitants et faciliter leur accès aux droits. Les objectifs opérationnels portent sur la compréhension des démarches et la capacité à les réaliser avec un appui non substitutif.

1. À la fin du cycle, les participants repèrent les étapes et les pièces nécessaires. Indicateur : étapes et pièces correctement identifiées. Recueil par une grille d'observation anonyme, au début et à la fin.
2. Les participants réalisent eux-mêmes au moins une étape. Indicateur : étape effectuée ou expliquée par la personne. Recueil par observation et bilan oral facultatif.

Objectifs et indicateurs à reporter dans le DR 2



> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Autonomie numérique et accès aux droits : comprendre les étapes et pièces, puis réaliser soi-même une étape, évalués par observation et bilan oral volontaire.

Organisation du cycle

Question 3.2. Proposez une organisation du cycle sur quatre semaines en précisant les formats et la durée des séances, la taille des groupes ou les modalités de rendez-vous, le rôle des intervenants et la place laissée au choix des habitants. Justifiez vos choix à partir des besoins et contraintes du dossier.

Programmer une séance collective hebdomadaire de 1 h 30 pendant quatre semaines, avec six participants au maximum : le site dispose de six ordinateurs et de 12 places assises.

1. **Semaine 1 :** comprendre les étapes et les documents d'une démarche.
2. **Semaine 2 :** s'exercer aux démarches en ligne, chacun manipulant lui-même.

3. **Semaine 3 :** travailler les besoins choisis par les participants.
4. **Semaine 4 :** reprendre les acquis et recueillir les retours.

Le référent coordonne l'accueil et les réservations ; le médiateur accompagne sans faire à la place. Jusqu'à six heures de rendez-vous individuels facultatifs complètent les six heures collectives, dans la limite des 12 heures disponibles. Interprétariat et partenaires sont mobilisés selon les besoins et leurs disponibilités. Chaque personne peut choisir le collectif, un entretien confidentiel ou refuser une activité.

Modalités et intervenants à reporter dans le DR 2



> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Quatre séances collectives hebdomadaires de 1 h 30, six personnes au plus, complétées par jusqu'à six heures de rendez-vous individuels facultatifs.

Budget prévisionnel

Question 3.3. Établissez un budget prévisionnel chiffré respectant l'enveloppe maximale de 600 euros. Indiquez les quantités retenues, les calculs et le montant total. Vous pouvez utiliser la relation coût total = somme des coûts unitaires multipliés par les quantités.

Le médiateur dispose de 12 heures au maximum, couvrant les séances collectives et les rendez-vous individuels facultatifs. Les deux heures d'interprétariat sont réservées selon les besoins. Les 100 pages constituent une estimation des supports en gros caractères. Quatre collations sont prévues, une par séance. La salle et le matériel restent gratuits. Le montant total respecte l'enveloppe de 600 euros, avec une marge pour ajuster les besoins.

Dépense	Quantité retenue	Calcul	Montant
Médiateur numérique	12 h	28 × 12	336 €
Interprétariat	2 h	45 × 2	90 €
Impressions	100 pages	0,20 × 100	20 €
Collations	4 séances	18 × 4	72 €
Total		336 + 90 + 20 + 72	**518 €**

Budget prévisionnel à reporter dans le DR 1

Budget prévisionnel du cycle pilote

Dépense	Quantité retenue	Calcul	Montant
Médiateur numérique	12 h	28 × 12	336 €
Interprétariat	2 h	45 × 2	90 €
Impressions	100 pages	0,20 × 100	20 €
Collations	4 séances	18 × 4	72 €
Total			Total : 518 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Budget total : 518 €, soit 82 € sous le plafond de 600 €.

4. Préparer la mise en œuvre, l’évaluation et les points de vigilance

La mise en œuvre doit être planifiée et discutée avec l’équipe et les habitants, tout en protégeant la confidentialité et le libre choix des personnes. Le candidat prépare le suivi du cycle pilote et définit des critères pour décider du maintien, de la modification ou de l’arrêt d’une modalité.

Prévention des risques

Question 4.1. Repérez trois points de vigilance pour la mise en œuvre, dont au moins un relatif à la confidentialité ou aux données personnelles et un relatif à l’accueil d’un public aux besoins divers. Pour chacun, proposez une mesure de prévention adaptée.

Trois vigilances à inscrire dans le DR 2 :

- **Confidentialité :** l’exposition de dossiers ou d’identifiants peut porter atteinte à la vie privée. Expliquer l’usage des informations, ne recueillir que le nécessaire et ne conserver aucun mot de passe.
- **Accueil de besoins divers :** les difficultés de compréhension, de langue ou de rythme peuvent freiner la participation. Adapter les supports et laisser le choix entre collectif, entretien individuel et interprétariat réservé.
- **Capacité du site :** un groupe trop nombreux ou du matériel indisponible gênerait l’accompagnement. Ne pas dépasser 12 personnes assises, réserver les six ordinateurs et l’espace confidentiel, puis vérifier leur disponibilité avant chaque séance.

DR 2 : points de vigilance complétés

Points de vigilance et mesures de prévention

Point de vigilance	Risque ou difficulté possible	Mesure de prévention
Données personnelles	Exposition d’identifiants	Données minimales, aucun mot de passe
Besoins divers	Langue, rythme, compréhension	Supports adaptés, choix individuel
Capacité et matériel	Trop de personnes, poste indisponible	12 places max, réserver le matériel

À compléter pour la question 4.1

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Protéger les données, adapter l’accueil et respecter les capacités et disponibilités du site.

Participation des habitants

Question 4.2. Décrivez comment associer les habitants à la préparation ou à l’ajustement de l’intervention sans rendre leur participation obligatoire. Précisez une modalité concrète de recueil de leur avis et la manière dont l’équipe en tiendra compte.

Associer les habitants dès la préparation par une invitation ouverte à donner leur avis, sans conditionner l’accès à l’action à leur participation. En fin de séance, proposer au choix une fiche anonyme à réponses simples ou un échange individuel dans l’espace confidentiel.

L’équipe synthétise les retours sans identifier les personnes, les examine en réunion de bilan et ajuste si nécessaire les horaires, le rythme ou le choix entre collectif et individuel. Elle explique aux habitants les changements retenus et les éventuelles limites.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Recueil d’avis facultatif et anonyme, suivi d’ajustements expliqués aux habitants.

Planification et ajustement

Question 4.3. Complétez la trame du document réponse DR 2 et indiquez deux critères permettant, à l’issue du cycle, de décider de maintenir, modifier ou interrompre une modalité de l’intervention. Justifiez la pertinence de ces critères au regard des objectifs formulés en 3.1.

Trame proposée pour le cycle pilote de quatre semaines, organisé de la semaine 2 à la semaine 5, avec préparation en semaine 1 et bilan en semaine 6 :

Étape	Objectif visé	Modalité et public	Responsable ou partenaire	Indicateur ou trace
Information et préparation, S1	Informer et recueillir les besoins	Information ouverte, avis facultatif	Référent, partenaires à confirmer	Supports diffusés, besoins synthétisés
Séance ou rendez-vous 1, S2	Comprendre les étapes d’une démarche	Atelier en groupe, jusqu’à 6 ordinateurs réservés	Médiateur numérique	Étapes reformulées par les participants
Séance ou rendez-vous 2, S3 à S5	Renforcer l’autonomie	Temps collectif ou rendez-vous individuel, au choix	Médiateur et référent	Progression observée, sans données nominatives
Bilan et ajustement, S6	Décider des suites	Analyse des indicateurs et avis facultatifs	Équipe et habitants volontaires	Bilan et décision consignés

Deux critères orientent la décision : la progression des participants dans leur capacité à expliquer les étapes d’une démarche, en lien avec l’autonomie visée, et leurs retours sur les formats proposés, en lien avec l’adaptation de l’accompagnement. Les indicateurs et avis recueillis permettent de maintenir, modifier ou arrêter une modalité.

DR 2 : planification et suivi complétés

Tableau de préparation, réalisation et évaluation

Étape ou séance	Objectif visé	Modalité et public	Responsable ou partenaire	Indicateur ou trace
Information et préparation	Informer, écouter	S1, avis facultatif	Référen	Relais, avis notés
Séance ou rendez-vous 1	Comprendre la dém	S2, groupe de 6 max	Médiate	Étapes reformulées
Séance ou rendez-vous 2	Gagner en autonom	S3-S5, au choix	Médiateur,	Progrès observés
Bilan et ajustement	Évaluer, ajuster	S6, bilan volontaire	Équipe,	Décision consignée

À compléter pour les questions 3.1, 3.2 et 4.3.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Décider selon la progression vers l'autonomie et les retours sur les formats proposés.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation locale du BUT Carrières Sociales porte sur la compétence C1, Concevoir des interventions, à la session 2026, sous le code 26-BUT-CS-EP1. D'une durée de trois heures, sans coefficient national propre à l'épreuve écrite, elle étudie l'accompagnement aux démarches administratives numériques à la Maison des habitants des Tilleuls. Elle évalue le diagnostic, la conception, le budget, la mise en œuvre et le suivi d'une intervention.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une proportion se calcule ainsi : effectif concerné divisé par l'effectif total, puis multiplié par 100.
- Un questionnaire exploratoire volontaire auprès de 80 répondants ne représente pas nécessairement l'ensemble des habitants.
- Les réponses peuvent se recouper : une même personne peut déclarer plusieurs difficultés ou besoins.
- L'accompagnement numérique doit soutenir l'autonomie et ne pas remplacer la personne dans ses démarches.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez les constats établis par le dossier des hypothèses et propositions de conception.
- Interprétez les données sans généraliser au quartier et signalez les limites de l'échantillon.
- Vérifiez les plafonds : 12 personnes assises, 6 ordinateurs, 12 heures de médiation et 600 euros.
- Prévoyez le libre choix, la confidentialité et la collecte des seules informations nécessaires.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer une proportion à partir des effectifs du questionnaire ?

Divisez l'effectif concerné par le nombre total de répondants, puis multipliez le résultat par 100. Ici, le questionnaire compte 80 répondants. Présentez le calcul explicitement et indiquez le pourcentage obtenu.

Q : Pourquoi ne peut-on pas généraliser les résultats à tous les habitants du quartier ?

Le questionnaire a été proposé volontairement aux personnes fréquentant l'équipement et n'a pas été diffusé à l'ensemble du quartier. Les 80 réponses sont exploratoires et ne forment pas un échantillon représentatif.

Q : Comment répartir son temps entre les quatre parties de l'épreuve ?

Les quatre parties valent chacune 5 points, soit 20 points au total. Répartissez votre temps entre le diagnostic, la proposition, le budget et la mise en œuvre, puis gardez quelques minutes pour vérifier vos calculs et les documents réponses.

Q : Quels critères de notation le sujet annonce-t-il explicitement ?

Le sujet précise que la qualité de l'argumentation, la cohérence entre le diagnostic et la proposition, ainsi que l'utilisation précise des données fournies sont prises en compte. Il attribue 5 points à chacune des quatre parties.

Sujet officiel associé (PDF) : https://butcs.fr/assets/annales/but-cs/C1 - Concevoir des interventions/2026/BUT Carrières Sociales - C1 - Concevoir des interventions - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BUT Carrières Sociales : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.